

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS SUR LES CLASSEMENTS DES « JEUNES ARBITRES » DE DISTRICT FIN DE SAISON 2018-2019

La Commission Départementale de l'Arbitrage du District de la Gironde de Football, dans sa séance du 18 Mars 2019, a validé les conditions suivantes qui seront appliquées pour établir les classements de fin de saison 2018-2019.

1. CONTEXTE.

Tous les Jeunes Arbitres de District sont classés au sein d'une seule et même catégorie (JAD). La Commission Régionale des Arbitres de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine mène actuellement une réflexion pour une prochaine organisation basée sur les possibilités d'évolution des jeunes en fonction de leur âge.

Lorsque ces nouvelles dispositions seront connues, la C.D.A. et le Pôle Arbitrage jugeront des éventuelles mesures à mettre en place au niveau départemental afin, si nécessaire, de répondre aux attentes de la C.R.A.

2. EFFECTIFS 2019-2020.

L'effectif 2019-2020 sera reconduit sans aucune limite.

3. PROMOTION ET RETROGRADATIONS DE FIN DE SAISON.

Pour les promotions en Ligue, la C.D.A. fixera en avril 2019, le nombre des candidats à l'examen Régional en fonction des propositions de la section « formation ».

Il n'y aura pas de rétrogradation au sein de cette catégorie unique.

4. EXAMEN THEORIQUE POUR TOUS LES JAD.

Un examen théorique pour tous les J.A.D. sera organisé sur la base de la formation continue de la saison.

Cet examen théorique comptera dans les classements.

5. CRITERES POUR LES CLASSEMENTS DE FIN DE SAISON.

Il sera établi sur 100 points (40 points terrain, 14 points théorie et 6 points CDA).

Ce classement sera basé sur 3 critères :

- Une note « terrain » constituée de 2 observations sur 20 points avec l'application d'un coefficient 2 pour donner une note globale sur 80 points.
- Une note de l'examen théorique ramenée sur 14 point.
- Une note « CDA » reflétant le sérieux de l'arbitre basée sur des relevés factuels sur le logiciel FOOT2000 relatifs aux suspensions, aux indisponibilités hors délai, aux absences aux matchs et/ou devant les commissions du district, etc... La note sera constituée ainsi :



CIRCULAIRE D'INFORMATIONS SUR LES CLASSEMENTS DES « JEUNES ARBITRES » DE DISTRICT FIN DE SAISON 2018-2019

- Arbitre pas sérieux : 0 point
- Arbitre sérieux : 1 point
- Arbitre très sérieux : 2 points

A cette note s'applique un coefficient 3 pour donner une note globale de 6 points.

En cas d'égalité au classement, la priorité sera donnée à l'arbitre le plus jeune arbitre.

6. SITUATIONS PARTICULIERES.

Candidats JEUNES

La C.D.A. affectera les candidats Jeunes de la saison en cours dans la catégorie J.A.D.

Année sabbatique

Les éventuelles demandes d'année sabbatique pour la saison 2019-2020 devront être adressées à la C.D.A. pour le 31 MAI, délai de rigueur. Les J.A.D. concernés seront maintenus dans l'effectif 2019-2020.

Si les demandes d'année sabbatique concernent les convenances personnelles, elles ne concernent pas les raisons médicales ni les motifs professionnels.

7. CAS NON PREVUS.

Pour tous les cas non prévus par la présente circulaire, la C.D.A. est habilitée à les juger avant de les soumettre pour validation au Pôle Arbitrage.